

Rapport d'audit

Ports de plaisance du Lac de Serre-Ponçon

Type d'audit : Surveillance 2

Référentiel(s) : CWA 16387 « Ports Propres »

date de l'audit : 27/12/2019

référence organisme : 3172323

Votre Interlocuteur : Alexandrie ATAH

ligne directe : 01 41 62 60 62

adresse e-mail : alexandrie.atah@afnor.org

Votre responsable d'audit : Michel CARRIERE

ligne directe : 06 89 16 29 70

adresse e-mail : michel.carriere.tsi@orange.org

Sommaire du rapport d'audit

Conclusions générales de l'audit.....	4
Synthèse du responsable d'audit.....	5
Eléments techniques de l'audit.....	17
Annexes du rapport d'audit.....	21

Organisme

Adresse	Ports de plaisance du Lac de Serre-Ponçon Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon 05160 SAVINES-LE-LAC
Effectif de l'Organisme	10 personnes SMADESEP + 11 DSP et lamaneurs.
Sites concernés	<ul style="list-style-type: none">• Ports du lac de Serre-Ponçon :<ul style="list-style-type: none">○ Port du Barnafret (Savines-le-Lac)○ Port de la gendarmerie (Savines-le-Lac)○ Port de Chanterenne (Crots)○ Port de Chadenas (Embrun/Puy-Sanières)○ Port de Prunières (Prunières)○ Port de Baie St Michel (Chorges)○ Port de Chanteloube (Chorges)○ Port de Bois Vieux (Rousset)○ Port de la Bréole (Ubaye Serre-Ponçon)○ Port de St Vincent-les-Forts (Ubaye Serre-Ponçon)○ Port St Pierre (Le Sauze-du-Lac)
Représentant(s)	Mr Christophe RAPUC <i>Chargé de mission Observatoire de la qualité des eaux</i> 04 92 44 33 45 c.rapuc@smadesep.com

Clause de confidentialité : Ce rapport d'audit est confidentiel et limité en diffusion aux services de l'organisme de certification et de l'organisme audité.
Il demeure la propriété exclusive de l'organisme de certification.
© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite.

CERTI F 0855.2 08/2012 Port Propre

Conclusions générales de l'audit

Nombre de Non conformités à traiter par l'organisme

NC min : 0

NC maj : 0

Nota : Les NC min et NC maj ainsi que les actions correctives mises en place par l'organisme seront suivies lors du prochain audit.

Proposition du responsable d'audit

Conformité aux critères d'audit

- Certification initiale immédiate
- Maintien du certificat
- Renouvellement du certificat
- Organisation d'un audit de surveillance anticipé
- Suivi documentaire par l'OC

Non Conformité aux critères d'audit

- Vérification documentaire par le RA
- Audit complémentaire
- Suspension du certificat
- Retrait du certificat
- Audit complet

Nota : Seule l'instance de décision de l'OC (Organisme de Certification) est habilitée à prendre les décisions en tenant compte des recommandations du responsable d'audit.

Il s'agit d'un audit de surveillance 2 (documentaire), suivant le référentiel CWA 16387:2011, « Ports Propres ».

Conclusion du responsable d'audit

Les documents transmis par la SMADESEP démontrent que la démarche Ports Propres est maintenue conformément aux exigences de la norme CWA 16387:2011 pour les ports de plaisance du lac de Serre-Ponçon.

L'ensemble des exigences mentionnées au plan d'audit réalisé a été évalué par le responsable d'audit.

Les constats d'audit résumant la conformité sont enregistrés sous forme de points forts, de pistes de progrès ou de notes, dans la synthèse du responsable d'audit présentée à la page suivante.

Les objectifs de l'audit tels que mentionnés au plan d'audit joint ont été atteints.

Date de rédaction du rapport

27/12/2019

Synthèse du Responsable d'Audit

Ex	NA	Chapitres du référentiel	NC Majeure	NC Mineure	Commentaires
Déclaration de politique de gestion Port Propre (§ 4 - CWA 16387)					
X		Engagement (§ 4)			<p>Audit initial (2017) : L'engagement est acté par une délibération du SMADESEP du 31/03/2017. Le véritable point de départ de la démarche date de 2010, avec la réalisation de l'étude diagnostique.</p> <p>Cf. PF1</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : L'engagement reste actif. Une sensibilisation a été faite auprès de l'ensemble des gestionnaires des ports qui ont signé le registre. La déclaration de politique environnementale est inchangée.</p> <p>Cf. PF1 Cf. PP1</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : L'engagement reste inchangé et actif.</p> <p>La modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) est à noter. Cette modification acte le retrait de la CCI des Hautes Alpes et la création du statut de membre associé qui concerne les CCIT et agences Départementales des Hautes Alpes et des Alpes de Hautes Provence, l'actualisation du préambule et des dispositions transitoires prévue sur la branche « Ubaye » du Lac de Serre-Ponçon, la confirmation du portage d'opérations événementielles, diverses dispositions.</p>
Mise en œuvre d'une démarche environnementale Port Propre (§ 5 - CWA 16387)					

Ex	NA	Chapitres du référentiel	NC Majeure	NC Mineure	Commentaires
X		Etude diagnostique et plan d'action initial (§ 5.1)			<p>Audit initial (2017) : L'étude diagnostique a été réalisée par le cabinet FR ENVIRONNEMENT NAUTIQUE en 2010. Elle est constituée de 3 phases. Elle est appropriée pour établir l'état des pollutions et des nuisances engendrées ou subies par les ports de plaisance ; établir un programme pluriannuel des actions à entreprendre pour améliorer la situation environnementale.</p> <p>Cf. PF2 Cf. PP1</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : La situation est inchangée. Le plan d'aménagement durable sera révisé dans les 3 années à venir (2021)</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Il n'est pas enregistré de nouvelle étude.</p>
X		Mise en œuvre des critères opérationnels (§ 5.2.1)			<p>Audit initial (2017) : Cf. ci-dessous + Eléments techniques de la certification / Synthèse des situations des ports du lac de Serre-Ponçon</p> <p>Cf. PF3</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Cf. ci-dessous + Eléments techniques de la certification / Synthèse des situations des ports du lac de Serre-Ponçon.</p> <p>Cf. PF2 et 3</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Cf. ci-dessous + Eléments techniques de la certification / Synthèse des situations des ports du lac de Serre-Ponçon.</p>
Gestion des déchets et pollutions (§ 5.2.2 - CWA 16387)					
X		Déchets d'exploitation des navires (critère 1)			<p>Audit initial (2017) : Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires est approuvé par arrêté du 27/09/2017. Il est approprié.</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires du 27/09/2017 reste appliqué.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires du 27/09/2017 reste appliqué. Il sera à réviser en 2020, conformément aux exigences réglementaires.</p>

Ex	NA	Chapitres du référentiel	NC Majeure	NC Mineure	Commentaires
X		Point propre (critère 2)			<p>Audit initial (2017) :</p> <p>1 point propre est en place sur l'aire de nettoyage et d'entretien des bateaux sur le port Baie St Michel (Chorges). Il est fermé et couvert.</p> <p>Le registre des déchets est en place. Il est adapté. Un marché est passé avec la société CHIMIREC pour l'enlèvement des aérosols, batteries, peintures et solvants et avec la société SEVIA pour l'enlèvement des huiles.</p> <p>la collecte et le traitement des ordures ménagères est organisée et adaptée sur chaque port.</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) :</p> <p>Le point propre situé sur l'aire de nettoyage et d'entretien des bateaux à proximité du port Baie St Michel (Chorges) reste maintenu à l'identique. L'aire étant très peu utilisée, les volumes et les natures des déchets collectés restent très faibles.</p> <p>Le registre des déchets reste en place et adapté. Les bordereaux de suivi des déchets sont maîtrisés.</p> <p>la collecte et le traitement des ordures ménagères est organisée et adaptée sur chaque port.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) :</p> <p>Les registres déchets pour les installations portuaires et les plages publiques sont communiqués. Ils restent adaptés et tenus à jour.</p> <p>Vu l'achat d'une cuve de collecte des huiles usagées.</p>
X		Eaux usées, fonds de cale (critère 3)			<p>Audit initial (2017) :</p> <p>Une pompe fixe pour le pompage des eaux usées et une pour le pompage des eaux de fond de cale sont en place sur le port Baie St Michel (Chorges).</p> <p>Cf. PP2</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) :</p> <p>Les pompes fixes pour le pompage des eaux usées et le pompage des eaux de fond de cale restent en place sur le port Baie St Michel (Chorges). Il est prévu d'installer un compteur pour quantifier les volumes pompés.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) :</p> <p>Les pompes fixes pour le pompage des eaux usées et le pompage des eaux de fond de cale restent opérationnelles sur le port Baie St Michel (Chorges).</p>

Ex	NA	Chapitres du référentiel	NC Majeure	NC Mineure	Commentaires
X		Aire de carénage et entretien des navires (critère 4)			<p>Audit initial (2017) : Une aire de nettoyage et d'entretien des bateaux vient d'être construite sur le port Baie St Michel (Chorges). Elle dispose d'un dispositif de collecte et de traitement des eaux. Un carnet d'entretien des équipements portuaires, dont le dispositif de collecte et de traitement des eaux de cette aire, est établi. Le 1^{er} entretien est planifié en mai 2018.</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : L'aire de nettoyage et d'entretien des bateaux construite à proximité du port Baie St Michel (Chorges) reste opérationnelle. Elle est très peu utilisée. L'eau douce, le caractère saisonnier de la plaisance sur le lac de Serre-Ponçon, l'entretien des bateaux par les particuliers ou par des professionnels lors de l'hivernage induisent la faible utilisation de l'aire de nettoyage et d'entretien, sans conséquence environnementale. Son dispositif de collecte et de traitement des eaux est entretenu.</p> <p>Vu le carnet d'entretien 2018 des équipements nautiques portuaires. Vu l'enregistrement des opérations de nettoyage et pompage de l'aire de nettoyage et d'entretien, le 24/07/2018. par FAP.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Les opérations de nettoyage et pompage de l'aire de nettoyage et d'entretien sont enregistrées, le 06/06/2019 et le 15/10/2019 par S.M.A.D.E.S.E.P.</p>
X		Eaux d'origine tellurique (critère 5)			<p>Audit initial (2017) : L'étude diagnostique et le plan d'actions initial n'induisaient pas d'actions prioritaires relatives aux eaux d'origine tellurique.</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : L'étude diagnostique et le plan d'actions initial n'induisaient pas d'actions prioritaires relatives aux eaux d'origine tellurique.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : L'étude diagnostique et le plan d'actions initial n'induisaient pas d'actions prioritaires relatives aux eaux d'origine tellurique.</p> <p>La signature du contrat de bassin-versant « Haute Durance – Serre-Ponçon » par les parties intéressées est à noter.</p>

Ex	NA	Chapitres du référentiel	NC Majeure	NC Mineure	Commentaires
X		Huiles restaurateurs (critère 6)			<p>Audit initial (2017) : Les bons d'entretien des bacs à graisse sont collectés. Il n'est pas identifié de pollutions liées aux huiles des restaurants.</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Les bons d'entretien des bacs à graisse sont collectés. Il n'est pas identifié de pollutions liées aux huiles des restaurants.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Il n'est pas enregistré d'évolution concernant la maîtrise des huiles de restauration.</p>
X		Station de distribution de carburants (critère 7)			<p>Audit initial (2017) : 3 ports disposent d'une station d'avitaillement (port Gendarmerie à Savines-le-Lac ; port Baie St Michel à Chorges ; Port St Pierre (Le Sauze-du-Lac). L'aire de dépotage dispose d'un dispositif de collecte et de traitement des eaux suivi dans le carnet d'entretien des équipements portuaires. Le 1^{er} entretien est planifié en mai 2018.</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Pour les 3 ports qui disposent d'une station d'avitaillement (port Gendarmerie à Savines-le-Lac ; port Baie St Michel à Chorges ; Port St Pierre au Sauze-du-Lac), les aires de dépotage dispose d'un dispositif de collecte et de traitement des eaux suivi dans le carnet d'entretien des équipements portuaires.</p> <p>Vu le carnet d'entretien 2018 des équipements nautiques portuaires. Vu l'enregistrement des opérations de nettoyage et pompage des dispositifs de collecte et de traitement des eaux des aires de dépotage, le 24/07/2018. par FAP.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Les opérations de nettoyage et pompage des dispositifs de collecte et de traitement des eaux des aires de dépotage restent à réaliser et/ou à enregistrer.</p>
X		Equipements obsolètes (critère 8)			<p>Audit initial (2017) : Les équipements obsolètes sont maîtrisés.</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Les équipements obsolètes sont maîtrisés.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Il n'est pas identifié de besoin d'action relatif aux équipements obsolètes qui restent à priori maîtrisés.</p>
Gestion des équipements sanitaires (§ 5.2.3 - CWA 16387)					

Ex	NA	Chapitres du référentiel	NC Majeure	NC Mineure	Commentaires
X		Nombre, accessibilité et entretien (critère 9)			<p>Audit initial (2017) :</p> <p>Les sanitaires sont accessibles et entretenus sur chaque port (cf. Eléments techniques de la certification / Synthèse des situations des ports du lac de Serre-Ponçon).</p> <p>Le nettoyage des sanitaires fait l'objet d'enregistrements</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) :</p> <p>Les sanitaires restent accessibles et entretenus sur chaque port (cf. Eléments techniques de la certification / Synthèse des situations des ports du lac de Serre-Ponçon).</p> <p>Le nettoyage des sanitaires fait toujours l'objet d'enregistrements</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) :</p> <p>Il n'est pas enregistré d'évolution des blocs sanitaires.</p> <p>Sur la période estivale, l'entretien quotidien des blocs sanitaires reste enregistré.</p>
Gestion des pollutions accidentelles (§ 5.2.4 - CWA 16387)					
X		Matériel de dépollution (critère 10)			<p>Audit initial (2017) :</p> <p>La liste du matériel nécessaire pour l'ensemble des ports est établie.</p> <p>Cf. PF4 Cf. PP3</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) :</p> <p>La liste du matériel nécessaire pour l'ensemble des ports est établie (barrage de confinement de 160 m, kits absorbants). Les interventions sont organisées avec les unités du SDIS présentes à Savines-le-Lac, Embrun, Chorges, St Vincent-Forts.</p> <p>Vu l'enregistrement de la formation au déploiement du barrage de confinement, le 03/07/2018.</p> <p>Cf. PP2</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) :</p> <p>Le plan de secours sur le plan d'eau du lac de Serre-Ponçon est actualisé en 2019.</p>
Gestion des ressources en eau et énergie (§ 5.2.5 - CWA 16387)					

Ex	NA	Chapitres du référentiel	NC Majeure	NC Mineure	Commentaires
X		Maîtrise consommations d'eau (critère 11)			<p>Audit initial (2017) : les consommations d'eau ne sont pas encore suivies.</p> <p>La mise en place sur le port de Prunières de toilettes sèches à lombricompostage est notable.</p> <p>Cf. NC min. 1</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Les compteurs d'eau sont installés et les relevés sont réalisés depuis le début de la saison 2018.</p> <p>La NC min. 1 de l'audit précédent est levée.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Des relevés d'eau sont réalisés mensuellement sur les pontons concernés. A partir de l'historique établi lors des 2 dernières années, les relevés sont désormais à exploiter pour l'analyse et l'amélioration.</p>
X		Maîtrise consommations énergétiques (critère 12)			<p>Audit initial (2017) : Les consommations d'énergies sont suivies à partir de 3 compteurs et des factures fournies.</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Les consommations d'énergies sont suivies à partir de 3 compteurs et des factures fournies.</p> <p>Un tableau récapitulatif des consommations mesurées en interne ou par le fournisseur d'énergie favoriserait l'analyse et l'amélioration éventuellement nécessaire.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Les consommations d'électricité sont suivies à partir des factures. A partir de l'historique établi lors des 2 dernières années, les relevés sont désormais à exploiter pour l'analyse et l'amélioration.</p>
Formation, information, sensibilisation et écoute des usagers (§ 5.3 - CWA 16387)					

Ex	NA	Chapitres du référentiel	NC Majeure	NC Mineure	Commentaires
X		Formation, sensibilisation personnel (critère 13)			<p>Audit initial (2017) : Le personnel technique du port est formé à la démarche Ports Propres. Vu les attestations de formation à la gestion environnementale de Mme Fanny DOU et de Mr Christophe RAPUC (du 11 au 13/10/2017 par CNFPT)</p> <p>Cf. PF5</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Vu l'inscription de Mr Gilles BRENIER, Mr Christophe DETOC, Mr Frédéric BATTOCCHIO, Mr Frédéric SUBE à la formation Gestion environnementale des ports de plaisance du 14 au 16/11/2018 auprès du CNFPT Cf. PF4</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Il n'est pas enregistré de nouvelles formations du personnel.</p>
X		Sensibilisation intérimaires, saisonniers (critère 14)			<p>Audit initial (2017) : Les ports n'emploient pas de saisonniers ni d'intérimaires.</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Le SMADESEP n'emploie pas de saisonniers ni d'intérimaires. Par ailleurs, la gestion des ports est saisonnière.</p> <p>Cf. PP3</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Il n'est pas enregistré d'évolution concernant l'emploi de saisonniers. Le SMADESEP n'emploie pas de saisonniers ni d'intérimaires.</p>
X		Information, sensibilisation usagers et traitement des remontées d'information (critère 15)			<p>Audit initial (2017) : L'information et la sensibilisation des plaisanciers sont réalisées à partir d'affichage, de plaquettes, d'information par les agents portuaires.</p> <p>Cf. PF6 Cf. PP4</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : L'information et la sensibilisation des plaisanciers restent réalisées à partir d'affichage, de plaquettes, d'information par les agents portuaires.</p> <p>Cf. PP3 et 4</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : L'information et la sensibilisation des plaisanciers restent réalisées à partir d'affichage, de plaquettes, d'information par les agents portuaires.</p> <p>Pour exemple, le flyer « Respecter le lac » est communiqué et d'autres plaquettes de sensibilisation sont communiquées.</p>

L'audit a été conduit en utilisant des méthodologies incluant la revue technique de la documentation, des interviews du personnel d'encadrement et du personnel opérationnel ainsi que l'observation des processus et de leur environnement en rapport avec les exigences des référentiels choisis par l'organisme pour le présent audit.

Ex	NA	Chapitres du référentiel	NC Majeure	NC Mineure	Commentaires
Pilotage de la démarche (§ 6 - CWA 16387)					
X		Bilan annuel (critère 16)			<p>Audit initial (2017) : Le bilan annuel est établi.</p> <p>Cf. PS1</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : La communication formelle de la démarche Ports Propres est renforcée. Pour l'exemple, elle est présentée lors du Conseil Syndical du 28 mars 2018 et fait l'objet d'une délibération et d'une approbation du plan d'actions. Un bilan annuel, examinant l'ensemble des critères du référentiel CWA 16387 sera présenté lors d'un Conseil Syndical, après la saison estivale 2018 (1^{ère} année réalisée dans le cadre de la certification Ports Propres)</p> <p>Le PS1 de l'audit précédent est maintenu. La validation de l'action sera réalisée lors du prochain audit</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Le bilan annuel 2018 a été présenté lors du Conseil Syndical du 21.12.2018. Le PS1 de l'audit précédent est levé. Le bilan annuel 2019 est établi et doit être présenté lors d'un Conseil Syndical.</p>
X		Plan d'action (critère 17)			<p>Audit initial (2017) : Le plan d'action est établi et suivi. Il reprend les actions issues de l'étude diagnostique et présente les actions 2017 et 2018.</p> <p>Cf. PS2 Cf. PP5</p> <p>Audit de surveillance 1 (2018) : Le plan d'action est établi et suivi. Il est corrigé suite au PS2 de l'audit précédent et précise les responsabilités, ressources échéances.</p> <p>Le PS2 de l'audit précédent est levé.</p> <p>Audit de surveillance 2 (2019) : Le plan d'action 2019 est établi et suivi. Le plan d'action 2020 est initié, avec un projet de certification Ports Actif en biodiversité.</p>

Légende

Ex : examiné

NA : non applicable

Audit initial :

POINTS FORTS CONSTATÉS

- PF1 : Une déclaration de politique environnementale, signée par Mr Victor BERENGUEL, Président du SMADESEP, Maire de Savines-Le-Lac, est établie au 27/09/2017 et affichée sur l'ensemble des ports. Elle s'intègre dans le plan d'aménagement durable du lac de Serre-Ponçon. Elle est appropriée. Elle est connue par l'ensemble des agents qui ont signé sa prise de connaissance. Au-delà de la politique, l'implication du Président et du Directeur dans la démarche Ports Propres est démontrée, notamment lors de l'audit.

L'audit a été conduit en utilisant des méthodologies incluant la revue technique de la documentation, des interviews du personnel d'encadrement et du personnel opérationnel ainsi que l'observation des processus et de leur environnement en rapport avec les exigences des référentiels choisis par l'organisme pour le présent audit.

(§ 4, de CWA 16387:2011).

- PF2 : L'étude diagnostique met très bien en perspective les activités/infrastructures du port, leurs aspects environnementaux et leurs impacts environnementaux.
(§ 5.1 de CWA 16387:2011).
- PF3 : La mise en œuvre opérationnelle de la démarche Ports Propres bénéficie de l'organisation du SMADESEP, avec notamment des chargés de mission pour la qualité des eaux et pour le tourisme ; d'une documentation structurée et maîtrisée ; d'une communication dynamique et démontrée (enregistrements) de la documentation.
(§ 5.2.1 de CWA 16387:2011).
- PF4 : Des fiches réflexe sont établies pour chaque situation d'urgence identifiée : incendie, coup de vent /orage, rupture de chaîne d'amarrage, pollution aux hydrocarbures. Une feuille d'émergence trace la prise de connaissance des fiches par le personnel du SMADESEP.
(§ 5.2.4, critère 10 de CWA 16387:2011).
- PF5 : Les personnes rencontrées lors de l'audit ont une bonne connaissance de la démarche ports propres et démontrent leur implication pour la mettre en œuvre et répondre à la politique de la Direction.
(§ 5.3, critère 13 de CWA 16387:2011).
- PF6 : Le registre de signalement des insuffisances permet d'enregistrer des dysfonctionnements, de les analyser et, selon le cas, d'engager des actions d'amélioration.
(§ 5.3.2, critère 15 de CWA 16387:2011).

PISTES DE PROGRES / OPPORTUNITES

- PP1 : A moyen terme (3 à 10 ans) et/ou lors de travaux d'aménagement significatifs, il pourrait être envisagé de réaliser une nouvelle étude diagnostique
(§ 5.1 de CWA 16387:2011).
- PP2 : Il pourrait être envisagé de compter le nombre de pompages d'eaux usées et d'eaux de fond de cale, de suivre un indicateur.
(§ 5.2.2, critère 3 de CWA 16387:2011).
- PP3 : Au-delà de la liste du matériel propre au SMADESEP, les moyens d'intervention du SDIS pourraient-être, si possible, listés.
(§ 5.2.4, critère 10 de CWA 16387:2011).
- PP4 : L'équivalent de la fiche profil de baignade (démarche pavillon bleu) pourrait être envisagée pour les ports (activités du port/pratiques des plaisanciers; impacts potentiels sur l'environnement; règles à respecter /bonnes pratiques recommandées)
(§ 5.3.2, critère 15 de CWA 16387:2011).
- PP5 : le plan d'actions (opérationnel) pourrait intégrer des actions de fonctionnement.
(§ 6, critère 17 de CWA 16387:2011).

POINTS SENSIBLES ET RISQUES IDENTIFIES EN AUDIT

Les Non Conformités non levées seront revues lors du prochain audit.

Les points sensibles et risques suivants ont été relevés :

- NC min. 1 : Le comptage des consommations d'eau sur les 3 ports concernés (Barnafret et Gendarmerie à Savines-le-Lac ; Baie St Michel à Chorges) n'est pas encore réalisé (§ 5.2.5, critère 11 de CWA 16387:2011). NC min. levée en 2018
- PS1 : La communication relative à la démarche Ports Propres est dynamique. Le bilan est présenté aux parties intéressées pertinentes (Conseil Syndical). Cependant, l'examen de l'ensemble des critères et l'approbation du plan d'action restent encore faiblement exprimés dans le PV du Conseil Syndical et/ou le sont de façon peu explicite. (§ 6, critère 16 de CWA 16387:2011). PS maintenu en 2018
- PS2 : Il est difficile d'extraire du plan d'actions les responsabilités et ressources spécifiques à chaque action (§ 6, critère 17 de CWA 16387:2011). PS levé en 2018

Audit de Surveillance 1 :

POINTS FORTS CONSTATÉS

- PF1 : La démarche Ports Propres s'inscrit dans le cadre du plan d'aménagement du lac de Serre-Ponçon. L'engagement reste fort au plus haut niveau, avec une déclaration de politique environnementale, signée par Mr Victor BERENGUEL, Président du SMADESEP, Maire de Savines-Le-Lac, qui s'implique personnellement dans le suivi du dossier. L'implication active de tous au sein de l'équipe gestionnaire des ports est démontrée. (§ 4, de CWA 16387:2011).
- PF2 : L'organisation, la documentation, la mise en œuvre opérationnelle restent organisées et dynamiques. (§ 5.2.1, de CWA 16387:2011).
- PF3 : L'ordre et la propreté des ports visités en pleine saison sont notables (§ 5.2.1, de CWA 16387:2011).
- PF4 : Les personnes rencontrées démontrent leur bonne connaissance de la démarche Ports Propres et leur implication pour en satisfaire les critères. (§ 5.3, critère 13 de CWA 16387:2011).

PISTES DE PROGRES / OPPORTUNITES

- PP1 : L'ensemble des démarches relatives au développement durable pourraient être intégrées (approche globale, meilleure vision, communication cohérente, gain dans le suivi, ...) (§. 4 de CWA 16387:2011)
- PP2 : lutte contre la pollution : les solutions d'intervention en fonction du lieu pourraient être listées, y compris celles du SDIS; envisager des exercices et/ou faire du retour d'expérience lors des interventions en situation réelle (§. 5.2.4, critère 10 de CWA 16387:2011)
- PP3 : le déploiement de la démarche Ports Propres pourrait être renforcé en communiquant plus largement aux gestionnaires des ports l'ensemble des exigences du référentiel (manuel Ports Propres simplifié) et les sollicitant pour qu'ils établissent un bilan annuel « simplifié » (idée générale : Valoriser son engagement pour l'environnement) (§. 5.3.2, critères 14 et 15 de CWA 16387:2011)
- PP4 : le registre de signalement des insuffisances en matière de gestion des déchets pourrait devenir le registre des anomalies et suggestions d'amélioration

(§. 5.3.2, critère 15 de CWA 16387:2011)

POINTS SENSIBLES ET RISQUES IDENTIFIES EN AUDIT

- PS1 : Constat 2017 : La communication relative à la démarche Ports Propres est dynamique. Le bilan est présenté aux parties intéressées pertinentes (Conseil Syndical). Cependant, l'examen de l'ensemble des critères et l'approbation du plan d'action restent encore faiblement exprimés dans le PV du Conseil Syndical et/ou le sont de façon peu explicite.

Constat 2018 : La communication formelle de la démarche Ports Propres est renforcée. Pour l'exemple, elle est présentée lors du Conseil Syndical du 28 mars 2018 et fait l'objet d'une délibération et d'une approbation du plan d'actions.

Un bilan annuel, examinant l'ensemble des critères du référentiel CWA 16387 sera présenté lors d'un Conseil Syndical, après la saison estivale 2018 (1^{ère} année réalisée dans le cadre de la certification Ports Propres)

Le PS 1 est maintenu.

(§ 6, critère 16 de CWA 16387:2011).

Audit de Surveillance 2 :

POINTS FORTS CONSTATÉS

- /

PISTES DE PROGRES / OPPORTUNITES

- /

POINTS SENSIBLES ET RISQUES IDENTIFIES EN AUDIT

- /

Éléments techniques de la certification

Evolutions : Contexte – Champ – Périmètre

Le lac de Serre-Ponçon est un lac artificiel mis en eau en 1960. Il a été créé par la construction du barrage du même nom sur la Durance, en aval de son affluent l'Ubaye. Il a pour vocation de réguler les crues de la Durance, de fournir une réserve d'eau pour l'irrigation de terres agricoles, de produire de l'électricité. Son volume en eau est de 1,2 milliard de m³.

Il est situé à la limite des départements des Hautes-Alpes (05) et des Alpes-de-Haute-Provence (04). De par ses missions, la spécificité du lac est son fort marnage (+ de 35m).

Les ports du lac de Serre-Ponçon sont gérés par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP), créé en 1997 pour harmoniser les infrastructures.

Les adhérents du SMADESEP sont le département des Hautes-Alpes (05), la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (Embraunais + Savinois), la Communauté de Communes du Val d'Avance, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon. Le département des Alpes-de-Haute-Provence (04) vient de rejoindre le syndicat.

Une convention, passée entre l'Etat, EdF et le SMADESEP, permet d'assurer en période estivale une côte acceptable pour les activités nautiques liées au tourisme (côte optimale = 780 m ; côte des plus hautes eaux = 783 m ; côte minimale en période estivale = 775 m). Le tourisme du lac représente 25% des activités touristique de la région.

Synthèse des situations des ports du lac de Serre-Ponçon :

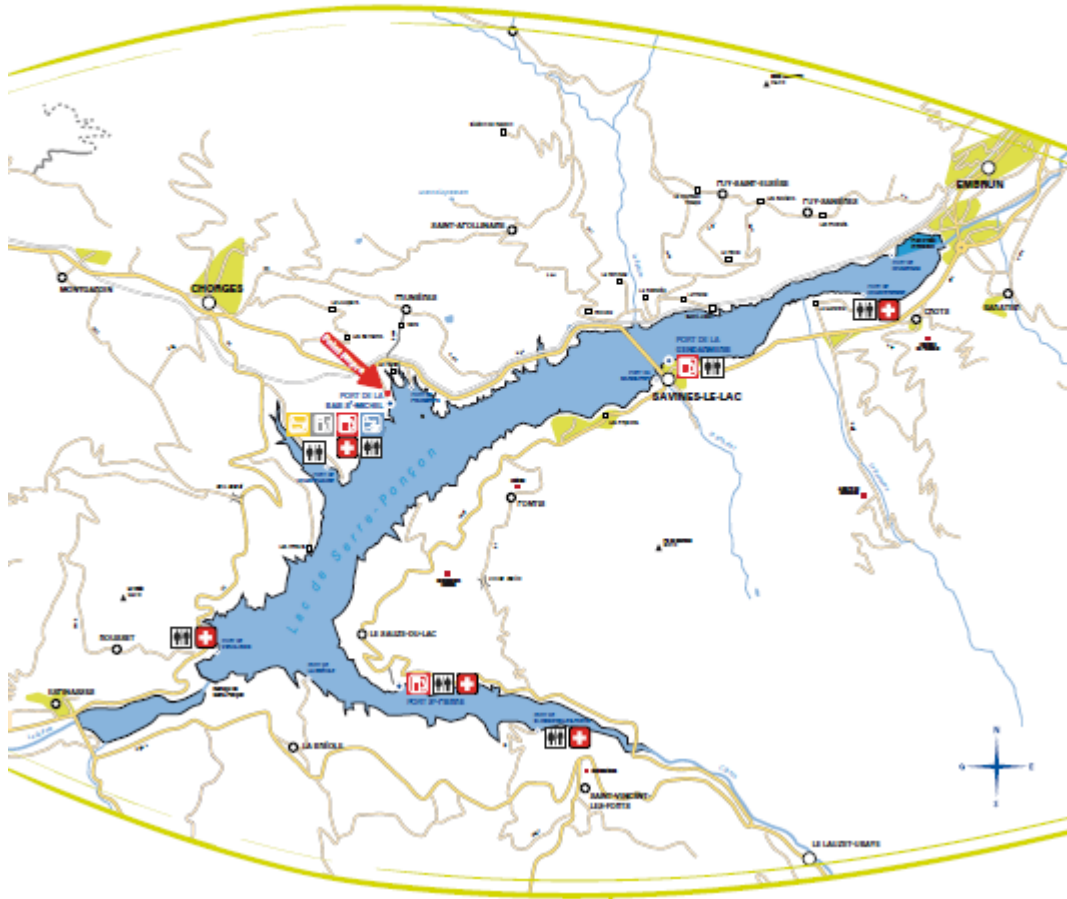
Port	Type de gestion	Nombre de places au ponton	Nombre de places au mouillage	Sanitaires <i>Emplacement Nb de WC, Nb de douches Nb de WC/douches PMR</i>	Alimentation eau et électricité	Station d'avitaillement	Aire de carénage	Point propre	Collecte et tri de déchet Emplacement, type de collecte
Barnafret (Savines-le-Lac)	SMADESEP (contrat de lamanage)	38	0	1 à l'école de voile AJ + 2 PMR à la plage	Oui	non	non	non	OM/Emballages
Gendarmerie (Savines-le-Lac)		70	4	2 + 2 PMR à la plage	Oui	Oui	non	non	OM/Emballages
Chanterenne (Crots)	DSP Régie intéressée	0	6	2 wc (dont 1 PMR) + 2 douches extérieures	Non	Non	Non	Non	OM/Emballages
Chadenas (Embrun/Puy-Sanières)	DSP Régie intéressée	42	0	8 wc + douches du camping du CNA	Non	Non	Non	Non	OM/Emballages
Prunières (Prunières)	DSP Régie intéressée	96	40	6 wc + douches du camping CLSG	Non	Non	Non	Non	OM
Baie St Michel (Chorges)	DSP Régie intéressée	55	130	2 wc BNPA + 2WC PMR plage + 3 douches à la plage	Oui (station essence)	Oui + pompage eaux usées et eaux de fond de cale	Oui	Oui	OM/Emballages/Verre
Chanteloube (Chorges)	DSP Régie intéressée	38	0	1 WC toilette sèche + 1 douche	Non	Non	Non	Non	OM/Emballages/Verre

Port	Type de gestion	Nombre de places au ponton	Nombre de places au mouillage	Sanitaires <i>Emplacement Nb de WC, Nb de douches Nb de WC/douches PMR</i>	Alimentation eau et électricité	Station d'avitaillement	Aire de carénage	Point propre	Collecte et tri de déchet Emplacement, type de collecte
Bois Vieux (Rousset)	SMADESEP (contrat de lamanage)	15	19	3 wc dont 1 PMR	Non	Non	Non	Non	OM/Emballages/Verre
La Bréole (La Bréole)	SMADESEP (contrat de lamanage)	10	0	0	Non	Non	Non	Non	
St Vincent-les-Forts (St Vincent-les-Forts)	SMADESEP (contrat de lamanage)	19	30	4 wc dont 2 PMR + 1 douche extérieure	Non	Non	Non	Non	OM/Emballages/Verre
Port St Pierre (Le Sauze-du-Lac)	SMADESEP (contrat de lamanage)	40	5	4 wc + 1wc PMR + 4 douches	Non	Oui	Non	Non	OM/Emballages/Verre

DSP : Délégation de Service Public



Lac de Serre-Ponçon



Événements remarquables depuis le dernier audit

Aménagement du cheminement du LIOU pour observer la faune et la flore. Cf. ci-dessous.



Exigences légales et réglementaires : appréhension de la législation afférente aux activités de l'organisme audité

Les exigences légales et réglementaires sont prises en compte par les chargés de mission du SMADESEP.

L'audit a été conduit en utilisant des méthodologies incluant la revue technique de la documentation, des interviews du personnel d'encadrement et du personnel opérationnel ainsi que l'observation des processus et de leur environnement en rapport avec les exigences des référentiels choisis par l'organisme pour le présent audit.

Commentaire sur l'utilisation de la marque de l'OC

L'organisme communique sur la marque de certification délivrée par l'OC Oui Non

L'organisme utilise la marque d'une façon qui paraît adaptée et sans ambiguïté / Conforme au référentiel de certification Oui Non

L'organisme respecte le règlement d'usage de la marque de certification de l'OC (à justifier) Oui Non

Le SMADESEP communique sur la démarche Ports Propres. Il en utilise le logo. Il n'utilise pas la marque AFAQ.

Traitement et suivi des réclamations client reçues par AFNOR Certification

Sans objet.

Annexes du rapport d'audit

Revue préparatoire et plan d'audit réalisé

